

Défi'Tour des Médailleurs



IVAO
FRANCE

Ouverture

Départ :	Aéroport au choix	Arrivée :	LFPO
Régime :	IFR	Appareil :	Cat C ou D, minimum 140 sièges
Distance/Durée :	Minimum 500nm		
Note :	NIL		

Epreuve 1

Départ :	Division France*	Arrivée :	Même aéroport que le départ
Régime :	VFR	Appareil :	Monomoteur à piston (<i>Hélicoptères interdits</i>)
Distance/Durée :	-		
Note :	Minimum de 5 tours de piste sur le terrain de départ/arrivée		

Epreuve 2

Départ :	Division France*	Arrivée :	Division France*
Régime :	VFR	Appareil :	Monomoteur à piston (<i>Hélicoptères interdits</i>)
Distance/Durée :	Minimum 100nm		
Note :	Doit comprendre un touch-and-go sur un terrain de la Division France, autre que les aéroports de départ et d'arrivée		

Epreuve 3

Départ :	Division France*	Arrivée :	Division France*
Régime :	IFR	Appareil :	Monomoteur à piston (<i>Hélicoptères interdits</i>)
Distance/Durée :	Minimum 100nm		
Note :	NIL		

Epreuve 4

Départ :	Division France*	Arrivée :	Altiport en Division France*
Régime :	Non imposé	Appareil :	Non Imposé
Distance/Durée :	Non imposé		
Note :	RAS		

Epreuve 5

Départ :	Division France*	Arrivée :	Division France*
Régime :	IFR (Conventionnel)	Appareil :	Cat A ou B, piston ou turbopropulseur
Distance/Durée :	Minimum 250nm		
Note :	Vol sans GPS (équipement G) ni RNAV (équipement R), en navigation conventionnelle. Max FL115.		

Epreuve 6

Départ :	Division France*	Arrivée :	Division France*
Régime :	IFR	Appareil :	Appareil dont la variante est certifiée avant 1980
Distance/Durée :	Non imposé		
Note :	RAS		

Epreuve 7

EPREUVE FACULTATIVE			
Départ :	Aéroport au choix	Arrivée :	Division France*
Régime :	IFR	Appareil :	Cat C ou D
Distance/Durée :	Minimum 3500nm		
Note :	RAS		

Epreuve 8

Départ :	Terrain en LFix hors Corse	Arrivée :	Terrain sur l'île de Corse, au choix
Régime :	VFR	Appareil :	Non Imposé
Distance/Durée :	Non Imposé		
Note :	Les itinéraires VFR de traversée Continent <> Corse sont obligatoires		

Epreuve 9

Départ :	Division France*	Arrivée :	Aéroport au choix
Régime :	IFR ou Z (VFR-to-IFR)	Appareil :	Non Imposé
Distance/Durée :	Non Imposé		
Note :	L'approche utilisée par le pilote doit avoir une pente supérieure ou égale à 4,5° (7,9%)		

Epreuve 10

Départ :	Division France*	Arrivée :	Division France*
Régime :	Non imposé	Appareil :	Hélicoptère
Distance/Durée :	Minimum 45 min		
Note :	RAS		

Epreuve 11

Départ :	Région parisienne	Arrivée :	Même aéroport que le départ
Régime :	VFR	Appareil :	Monomoteur à piston (<i>Hélicoptères interdits</i>)
Distance/Durée :			
Note :	Tour complet, dans le sens anti-horaire de Paris, en revenant sur le même terrain qu'au départ		

Epreuve 12

Départ :	Division France*	Arrivée :	Division France*
Régime :	Y (IFR to VFR)	Appareil :	Non Imposé
Distance/Durée :	Minimum 500nm		
Note :	Départ sur une piste de + de 2800m de TODA Arrivée sur une piste en herbe de moins de 500m de LDA Attention, lié à l'épreuve n° 13		

Epreuve 13

Départ :	Idem arrivée Ep. 12	Arrivée :	Idem départ Ep. 12
Régime :	Z (VFR to IFR)	Appareil :	Non Imposé
Distance/Durée :	Minimum 500nm		
Note :	Attention, lié à l'épreuve n°12 Départ sur le terrain d'arrivée de l'épreuve 12 Arrivée sur le terrain de départ de l'épreuve 12		

Epreuve 14

Départ :	Aéroport au choix	Arrivée :	Division France*
Régime :	IFR	Appareil :	Non Imposé
Distance/Durée :	Minimum 1000nm		
Note :	RAS		

Epreuve 15

Départ :	Aéroport au choix	Arrivée :	Aéroport au choix
Régime :	IFR	Appareil :	Non Imposé
Distance/Durée :	Minimum 300 nm		
Note :	L'altitude de référence de l'aéroport d'arrivée doit être supérieure ou égale à 7000ft		

Epreuve 16

Départ :	Division France*	Arrivée :	Division France*
Régime :	VFR	Appareil :	ULM Pendulaire
Distance/Durée :	Minimum 30 min		
Note :	RAS		

Epreuve 17

Départ :	Division France*	Arrivée :	Division France*
Régime :	VFR	Appareil :	Hydravion
Distance/Durée :	Minimum 150 nm		
Note :	Décollage + atterrissage sur hydrobase		

Epreuve 18

Départ :	Aéroport au choix	Arrivée :	Division France*
Régime :	IFR	Appareil :	Certifié pour voler > FL410
Distance/Durée :	Croisière de 20 minutes minimum		
Note :	L'altitude de croisière (FL et RFL) doit être au-dessus des espaces RVSM, donc supérieure au FL415, et atteindre ce niveau de croisière sur un minimum de 20 minutes.		

Clôture

Départ :	LFPO	Arrivée :	Aéroport au choix
Régime :	IFR uniquement	Appareil :	Cat C ou D, minimum 140 sièges
Distance/Durée :	Minimum 500nm		
Note :	RAS		

Annexes

Aéroport au choix : pas de restriction géographique.

Aéroports de Division France :

Aéroport sous la responsabilité de la Division France, notamment :

- Terrains de France métropolitaine, Corse comprise (Codes en LFxx)
- Terrains des Antilles : Guadeloupe, Martinique et St Barthelemy (Codes en TFxx)
- Terrains de Guyane Française (Codes en SOxx)
- Terrains de l'Île de la Réunion (Codes en FME~~x~~)
- Terrains de St Pierre et Miquelon (Codes en LFV~~x~~)
- Terrains de Nouvelle Calédonie (Codes en NWxx)
- Terrains de Polynésie Française (Codes en NTxx)

Terrains de Région Parisienne :

- Terrains en code LFPx, dont le régime est compatible avec les critères de l'épreuve concernée